

A38A42

OFF

A38A42

B82/1

Ex. 2

Sociologie

**Série E : Divisions
territoriales**

**Collaboration
Section Sociologique**

Rédaction : G. PICARD

Document I

Zones Homogènes

MAI 1964

BUREAU D'AMÉNAGEMENT DE L'EST DU QUÉBEC INC.

LA RÉGION-PILOTE D'AMÉNAGEMENT DU QUÉBEC

Travail effectué par le service de l'éducation
Généraliste : Gilles Fournier

1. - LES CONCEPTS THÉORIQUES.....	1
A) Introduction.....	1
B) Les trois notions d'espace économique.....	2
a) L'espace homogène.....	2
b) L'espace polarisé.....	3
c) L'espace plan.....	3
C) Définitions de quelques ensembles géométriques.....	4

2. - LES ZONES HOMOGÈNES DE LA RÉGION-PYRÉNÉENNE.....	5
A) Les zones homogènes première étape.....	5
a) Critères utilisés.....	5
b) Limitation des facteurs utilisés.....	6
B) Les zones homogènes deuxième étape.....	7
a) Variables démographiques.....	7
b) Variables de l'organisation sociale.....	8
c) Changements opérés au cours de la deuxième étape.....	9
C) Les zones homogènes troisième étape.....	10
a) Critères utilisés.....	10
b) Remarques sur les zones homogènes.....	11
c) Synthèse des zones homogènes.....	12

LES ZONES HOMOGENES DE LA REGION BAS ST-LAURENT, GASPEISIE
ET ILES DE LA MADELEINE

Travail exécuté par la section-sociologique

Rédaction: Gilles Picard

	<u>Page</u>
1.- QUELQUES PREREQUIS THEORIQUES.....	1
A) Introduction.....	1
B) Les trois notions d'espace économique.....	2
a) L'espace homogène.....	3
b) L'espace polarisé.....	3
c) L'espace plan.....	4
C) Définitions de quelques ensembles terri- toriaux.....	6
11.- LES ZONES HOMOGENES DE LA REGION-PILOTE D'AMENAGEMENT.....	11
A) Les zones homogènes: première étape.....	11
a) Critères utilisés.....	11
b) Limitation des facteurs utilisés.....	13
B) Les zones homogènes: deuxième étape.....	15
a) Variables démographiques.....	15
b) Variables de l'organisation sociale.....	16
c) Changements opérés au cours de la deuxième étape.....	17
C) Les zones homogènes: troisième étape.....	24
a) Critères utilisés.....	24
b) Comparaison avec les cartes précédentes..	27
c) Limitations des zones homogènes socio- économiques.....	27

III.- CONCLUSION: Utilité et nécessité d'un découpage
en zones homogènes 29

ANNEXE: Caractéristiques des zones homogènes:

II	I:	Première étape	31
II	II:	Deuxième étape	32
II	III:	Troisième étape	33
II	IV:	Liste des municipalités comprises dans les zones homogènes troisième étape.	
ZONE	I:		34
II	II:		35
II	III:		36
II	IV:		37
II	V:		38
II	VI:		39
II	VII:		39
II	VIII:		40
II	IX:		41
II	X:		42
II	XI:		42

LES ZONES HOMOGENES DE LA REGION BAS ST-LAURENT

GASPESIE ET ILES-DE-LA-MADELEINE.

1.- QUELQUES PREREQUIS THEORIQUES:

A) Introduction:

L'Aménagement du territoire exige que l'on définisse et délimite d'une façon précise le cadre naturel dans lequel doit s'exercer l'action de développement économique et social, c'est-à-dire l'entité géographique et économique logique dans laquelle une suffisante communauté des intérêts peut permettre une action aux éléments coordonnés et complémentaires, dans tous les domaines de l'activité humaine. Voilà pourquoi nos études devaient servir, en partie, à un éventuel découpage de l'espace.

On peut découper un espace géographique, un espace économique et même un espace sociologique. La géographie et l'économie possèdent déjà un acquis théorique et méthodologique assez considérable; la sociologie, pour sa part, est beaucoup moins avancée, exception faite de l'Ecole d'Ecologie humaine américaine. Est-ce à dire que ces phénomènes n'intéressent pas le sociologue? Il est vrai que la plupart des sociologues ont négligé jusqu'ici le facteur territorial dans leurs études laissant

(1) Cf. J.R. Mondaville, L'Espace opérationnel macroéconomique, la Région Plan, Cahiers de l'I.S.E.A. série A, no. 8 Janv. 69.

plutôt aux économistes la tâche de s'occuper de planification et d'aménagement. Certes la science économique doit jouer un rôle primordial dans l'aménagement du territoire. Cependant, la sociologie demeure essentielle pour couronner et orienter les études économiques, car, il ne faut pas l'oublier, nous devons travailler avec des hommes, et ceux-ci forment toujours la ressource la plus importante et la plus fondamentale. Voilà pourquoi la section sociologique a orienté une partie de ses efforts vers cette voie, tout en se fondant, au point de départ, sur les travaux des économistes.

B) Les trois notions d'espace économique:

La science économique moderne, surtout depuis l'effort de systématisation de François Perroux (1) s'accorde à distinguer trois notions fondamentales d'espace économique: l'espace homogène, l'espace polarisé et l'espace-plan ou espace-programme. (2)

-
- (1) F. Perroux, "Economic Space: theory and application", Quarterly Journal of Economics, Février 1950, p. 89ss. Du même auteur, l'Europe sans Rivages. Paris, P.U.F., 1954. Voir également à ce sujet: J.R. Boudeville, "L'économie régionale: espace opérationnel", Cahiers de l'I.S.E.A., série L. no. 3, Juin 1958; Du même auteur: "Les techniques récentes de la science économique régionale" dans Planification Economique Régionale, publication de l'AEP et de l'OECE, Paris, 1961, p. 393-414.
- (2) Cf. J.R. Boudeville, l'Espace opérationnel macroéconomique: la Région Plan. Cahiers de l'I.S.E.A. série L. no.6 Janv.60.

a) L'espace homogène est celui dont toutes les parties présentent des caractéristiques semblables par rapport à un problème donné. Un espace peut être homogène par rapport à un seul facteur, par exemple, le revenu par habitant. Cependant on peut, et c'est ce qui est le plus fréquent, découper des espaces homogènes par rapport à plusieurs facteurs ou plusieurs dimensions. C'est ainsi que les frontières des régions bio-physiques peuvent être établies à partir d'indices comme la nature du sol, le climat, la végétation, le type de paysage, etc... Les régions agricoles peuvent se découper au moyen d'indices comme la nature des productions, les modes de culture et les types de propriété. Les frontières des régions économiques homogènes seront elles-mêmes établies à partir du plus grand nombre possible de caractéristiques comme le revenu par habitant, le degré d'industrialisation, le nombre et la nature des investissements, etc... On peut même complexifier davantage et synthétiser chacun de ces ensembles pour en arriver à une seule délimitation d'espace homogène.

b) L'espace polarisé, pour sa part, ne repose plus, comme la notion d'espace homogène, sur l'uniformité et la ressemblance, mais plutôt sur la fonctionnalité

et l'hétérogénéité. Cette notion d'espace polarisé repose sur l'analyse de l'interdépendance résultant de la division du travail entre un foyer de rayonnement et la région qui l'entoure. Le pôle se présente donc comme un centre d'intégration auquel chaque localité est reliée fonctionnellement; le tout formant un ensemble hiérarchisé de localités qui échangent entre elles et avec le pôle plus qu'elles n'échangent avec l'extérieur. Ainsi défini comme un réseau d'échanges réciproques, l'espace polarisé suppose donc des spécialisations diverses pour chaque ensemble particulier; le pôle étant lui-même le centre le plus spécialisé. (3).

- c) L'espace-plan est une notion à la fois plus complexe et plus théorique que les deux précédentes. Pour la notion d'espace polarisé, le cadre spatial était primordial et facilement observable à partir des échanges existants. Décrire les interdépendances et les interrelations qui existent à l'intérieur d'un espace

(3): Pour une discussion plus élaborée de la notion de pôle, Cf. François Perroux, "Note sur la notion de pôle de croissance", Economie Appliquée, no. 1-2, 1955, p.307; "L'idée de pôle de développement et les ensembles industriels en Afrique", Revue Sentiers d'Europe 1, 1957; "Les pôles de développement et la politique de l'Est", Politique Etrangère, 1957, No. 3.

polarisé, c'est en même temps en décrire le mode de fonctionnement subordonné ou le modèle d'explication. Pour la notion d'espace-plan, au contraire, le modèle d'explication se transforme en modèle de décision.

Comme on le voit, la notion d'espace-plan est redevable à la théorie des centres de décision brillamment illustrée par les recherches de François Perroux, Jan Tinbergen et de l'Ecole de Recherche Opérationnelle ou décisionnelle. "La recherche opérationnelle, dit J.R. Boudeville, est l'analyse du choix des moyens les meilleurs permettant d'atteindre un but fixé. (...). "Son but est de déterminer les moyens les plus économiques pour obtenir une efficacité donnée, ou les moyens les plus efficaces pour atteindre un but fixé, que ce soit en quantité, ou bien en valeur différentielle (profit)." (4)

La recherche opérationnelle sert donc au vaste mouvement de recherches vouées à l'aménagement et à la mise en valeur des régions insuffisamment développées. La recherche opérationnelle peut aider la science économique régionale qui est elle-même une science de la décision. C'est ainsi que les techniques de l'espace-plan trouvent leur application directe dans les

(4): J.R. Boudeville, cahiers de l'I.S.E.A., série L, no. 3, op. cit., p.23

secteurs clés régionaux et dans les plans régionaux de développement.

Si on voulait résumer nos considérations sur les trois notions d'espace économique, on pourrait dire avec J.R. Boudeville et François Perroux: "L'homme construit des espaces qui peuvent se repérer d'après certaines structures homogènes, mais qui vivent en fonction d'échanges polarisés; c'est l'échange, ouvrage de l'homme, qui engendre l'espace; et chaque type d'échange a son espace qui lui est propre.

A l'origine de l'échange se trouvent les décisions et c'est à ce titre que l'emploi rationnel des contraintes publiques et privées, (programmes ou plans) utilisées en fonction de stratégies politiques et économiques de grande ou de petite envergure, détermine des espaces-plans". (5)

C) Définition de quelques ensembles territoriaux

Les trois notions que nous venons de décrire sommairement peuvent servir à définir et à identifier différents ensembles d'étendue variable. C'est ainsi qu'on peut parler de région homogène, de zone homogène et d'aire homo-

(5): Cf. Boudeville, cahiers de l'I.S.E.A., série L, no.3 juin 1958, op. cit. p. 15, Pour une meilleure explicitation de cette pensée, voir F. Perroux, L'Europe sans rivages, Paris, P.U.F., 1954.

gène. Le concept de polarisation ne s'applique guère qu'à la région et à la zone, tandis que l'espace-plan se dit d'avantage, mais non exclusivement, d'une région ou d'un ensemble plus vaste (du moins, dans une perspective de développement).

Nous nous trouvons alors devant le problème suivant:

Qu'est-ce qu'une région? Qu'est-ce qu'une zone? Qu'est-ce qu'une aire? Et quelles en sont leurs limites? Rien de plus difficile à définir précisément, car personne ne réussit à s'entendre. Depuis plus d'un siècle, géographes, économistes, sociologues et anthropologues discutent de la notion de région et les définitions sont abondantes et variées (6).

Notons également la grande confusion qui existe, dans la littérature, entre la région et la zone, entre la zone et l'aire. Walter Isard et Thomas Reiner dans une communication donnée à la première conférence d'étude sur les problèmes de développement économique organisée par l'Agence Européenne de Productivité, définissaient la région de la façon suivante: "En général, dans la présente communication, nous entendons par régions, des zones compri-

(6): Le volume de Howard W. Odum et Harry Estill Moore, American Regionalism, New York, Henri Holt and Co., 1938, nous donne un petit aperçu de cette difficulté.

ses à l'intérieur d'un même pays mais plus grandes que les zones urbaines". (7).

On pourrait multiplier ces citations indéfiniment. Retenons seulement que chacun de ces ensembles n'a pas de limites fixes.

Ainsi, le concept de région, comme celui de zone, est une généralisation de l'esprit, une notion intellectuelle relative au problème étudié. C'est pourquoi nous avons fait appel aux trois notions d'espace économique pour réussir à cerner ces concepts d'une façon plus précise.

Cependant, même si, l'effort de systématisation de ces trois notions d'espace opérationnel a été accompli par des économistes et en regard de la théorie économique, il s'agit quand même de notions très utiles à la sociologie. On pourrait même dire que ce sont là des notions éminemment sociologiques si on accepte que la sociologie doit s'intéresser avant tout aux facteurs de structuration.

Ces concepts seront de plus en plus utilisés dans la littérature sociologique à mesure que se développeront les études sociologiques régionales. D'après MM. Fernand Dumont et Yves Martin: "Les notions d'uniformité et de

(7): Walter Isard et Thomas Reiner, "Planification économique régionale et nationale: techniques analytiques d'application", dans Planification Economique Régionale, op. cit., p. 19, note 1.

nodalité (polarisation) sont, en regard de la tradition propre à la pensée sociologique, des problèmes décisifs. Pour le sociologue, en effet, l'homogénéité et la nodalité constituent les deux pôles entre lesquels oscille sa pensée, même s'il ne se place pas immédiatement dans la perspective de l'espace." (8)

Pour nous, le sens du terme région ne pose pas un problème majeur (9) puisque une entité géographique fixe (le territoire-pilote) nous a été imposé par la force des circonstances et nous convenons de l'appeler région. De plus nous sommes parfaitement d'accord avec Walter Isard et Thomas Reiner pour affirmer qu'une région est une entité géographique moins étendue que les limites d'un pays et plus vaste qu'une zone urbaine. Ceci réduit donc considérablement le sens du terme région et nous permet de l'appliquer, bien que cela soit discutable, au territoire-pilote d'aménagement.

(8): Cf. Fernand Dumont et Yves Martin, *L'Analyse des structures Sociales Régionales: étude sociologique de la région de St-Jérôme*. Québec. PUL, 1963, p.17

(9): Pour une discussion plus élaborée de la notion de région, le lecteur peut consulter les quelques ouvrages suivants: C. Abrams, "Regional Planning Legislation in Under developed Areas", *Land Economics* vol. 35, mai 1959; W. Isard, "Regional Science, The concept of Region and Regional Structure". *Papers and Proceedings of the Regional Science Association*, Vol.2, 1956; C. Ponsard, *Economie et espace Essai d'intégration du facteur spatial dans l'analyse économique*. Paris, C.E.D.E.S. 1955; D. Whittlesey, "The Regional Concept and the Regional Method". in *American Geography: Inventory and Prospect*, Syracuse University Press, Syracuse, N.Y., 1954.

II.- LES Dans notre esprit, la zone est une entité géographique de dimension plus restreinte que celle de la région tandis que l'aire signifie une sous-zone ou une partie de zone.

Dans les pages à venir, nous ne retiendrons que le concept de zone tel qu'on vient de le définir auquel on appliquera la notion d'homogénéité. Notre tâche sera donc de délimiter et de définir des zones homogènes à l'intérieur du territoire-pilote d'aménagement.

a) Les zones homogènes: première étape

Dans la première étape nous avons utilisé cinq critères qui nous sont apparus comme fondamentaux, tout en étant les seuls dont nous disposions à ce moment-là.

a) Critères utilisés

- 1) L'histoire du peuplement établie à partir des travaux de Yves Martin (10), de Pierre-Yves Fopie (11) et de quelques autres sources:

(10) Yves Martin, Étude Démographique du Bas St-Laurent, Le Conseil d'Orientation Économique du Bas St-Laurent, 1959.

(11) P.-Yves Fopie, Le Bassin de l'Est du Bas St-Laurent, Ministère de l'Industrie et du Commerce, Québec 1962.

II.- LES ZONES HOMOGÈNES DE LA RÉGION-PILOTE D'AMÉNAGEMENT

L'expérience et les données de l'inventaire effectué à l'été 1963 laissaient entrevoir une hétérogénéité entre différentes parties du territoire. Nous avons donc entrepris de les définir et de les caractériser précisément. A cette fin, nous avons procédé en trois étapes différentes. Les deux premières étapes furent préliminaires et approximatives; la troisième voulut être précise et systématique.

A) Les zones homogènes: première étape

Dans la première étape nous avons utilisé cinq critères qui nous sont apparus comme fondamentaux, tout en étant les seuls dont nous disposions à ce moment-là.

a) Critères utilisés

- 1) L'histoire du peuplement établie à partir des travaux de Yves Martin (10), de Pierre-Yves Pépin (11) et de quelques autres sources:

(10) Yves Martin, Etude Démographique du Bas St-Laurent
Le Conseil d'Orientation Economique du
Bas St-Laurent, 1959.

(11) P.-Yves Pépin, La Mise en Valeur des Ressources Naturelles de la Région Gaspésie, Rive-Sud,
Ministère de l'Industrie et du Commerce,
Québec 1962.

Toutes ces données furent cartographiées et, d 12

certaines zones homogènes se dessinaient pour chacune de ces variables. Nous avons donc comparé systématiquement chacune de nos cartes. La méthode utilisée fut celle de superposition de cartes. Cette méthode

2) Le rendement de l'agriculture (carte établie par la section économique du Service d'Aménagement (12) à partir du recensement de 1961);

3) Une classification socio-économique des municipalités agricoles du territoire-pilote (carte établie par la section sociologique du Service d'Aménagement à partir des données de l'inventaire);

4) L'assistance chômage pour le mois d'avril 1963 (13) (carte établie par le Service d'Aménagement à partir de données obtenues au Ministère du Bien-Etre Social et de la Famille de la Province de Québec);

5) L'occupation prédominante (autre que l'agriculture) établie par la section sociologique à partir du questionnaire-inventaire.

(12) Cette carte tenait compte des quatre variables suivantes avec lesquelles les économistes ont pu découper des zones homogènes agricoles: l'Investissement moyen, les recettes brutes moyennes, la surface cultivée moyenne et la localisation.

(13) Le mois d'avril 1963 est un mois-type assez représentatif des autres mois de l'année.

Toutes ces données furent cartographiées et, déjà certaines zones homogènes se dessinaient pour chacune de ces variables. Nous avons donc comparé systématiquement chacune de nos cartes. La méthode utilisée fut celle de superposition de cartes. Cette méthode nous a permis de dégager tous les ensembles ayant à peu près les mêmes caractéristiques. Cette première démarche nous a permis de découper neuf zones homogènes (on trouvera à l'annexe 1, page 31, la carte des zones homogènes établies à partir de cinq variables ainsi que la caractérisation schématique de chacune de ces zones).

b) Limitation des facteurs utilisés.

Les facteurs utilisés étaient de soi limitatifs. Nous en étions conscients au point de départ. Si ces indices étaient partiels, ils étaient quand même essentiels, car ils nous permettaient de rejoindre dans une certaine mesure l'infrastructure socio-économique de la région. En effet, on constate souvent une corrélation entre l'histoire du peuplement et le niveau de prospérité d'un ensemble de municipalités. Cette corrélation s'avère significative dans notre région car les premières terres défrichées étaient non seulement les plus faciles

d'accès, mais elles étaient généralement les meilleures. Dans le cas de la Gaspésie, cependant, la proximité du poisson, plus que la richesse du sol, fut un facteur décisif dans l'histoire du peuplement. Par ailleurs, il y a corrélation étroite entre le rendement économique de l'agriculture et la classification socio-économique (subjective) des municipalités agricoles; ce dernier indice étant une mesure indirecte et complémentaire du premier.

L'assistance chômage, si on ne l'emploie pas isolément, peut, pour sa part, servir d'indice de pauvreté ou de prospérité. Enfin, l'occupation fournit, elle aussi, une caractéristique assez fondamentale.

Ces facteurs nous ont été utiles pour déterminer une première approximation de zones; ils étaient cependant biaisés car les indices privilégiés étaient en grande partie agricoles. Or, la région-pilote possède une grande partie de son étendue, où l'agriculture n'est pas une activité prépondérante. Nous pouvions corriger partiellement cette lacune au moyen des deux derniers indices: l'assistance chômage et l'occupation prédominante. Cependant une correction adéquate à cette carence ne put être apportée que dans la troisième étape de notre travail.

De plus, nous ne possédions, à ce moment-là, aucune donnée sur les villes de la région.

Nous voulions également faire de ces zones homogènes un découpage qui tienne compte davantage des facteurs sociologiques, c'est pourquoi nous avons entrepris une deuxième étape.

B) Les zones homogènes: deuxième étape

La deuxième étape de notre travail visait à nuancer davantage les zones déjà dégagées et à les caractériser d'un point de vue démographique et organisationnel.

Pour y arriver, nous avons décidé d'ajouter à nos cinq premières variables des variables démographiques et des variables appartenant à l'organisation sociale.

a) Variables démographiques

Les variables démographiques (14) utilisées furent:

1) Rapport de dépendance, 1961. $\frac{0-14}{15-64}$ ans.

2) Rapport de dépendance, 1951

relation $\frac{0-14}{15-64}$ et $\frac{65 \text{ et plus}}{15 - 64}$ ans

(14) Il s'agit d'une étude démographique effectuée conjointement par le Service d'Aménagement et le Ministère de l'Industrie et du Commerce de la Province de Québec.

- 3) Différence significative entre les taux de migrations nettes 1956 - 1961.
Population masculine de 15 à 19 ans en fonction d'un paramètre - 30%.
- 4) Maximum démographique par municipalité, 1931 - 61.
- 5) Taux de variation de la population, 1951 - 61.
- 6) Relation du taux d'accroissement pour les périodes 1951 - 56, 1956 - 61.

b) Variables de l'organisation sociale

Quant à l'organisation sociale, nous nous sommes arrêtés principalement aux associations, seules données disponibles à cette étape de la recherche. Par exemple, nous avons établi des cartes d'organisations coopératives, de mouvements agricoles, d'associations économiques et sociales. De plus, nous avons tenté de caractériser la vigueur de ces associations dans une carte établissant le mouvement le plus actif dans chacune des municipalités à partir des renseignements d'informateurs-clés. A l'occasion, nous avons joint à ces données des cartes d'équipement.

La carte 2 (annexe II) rend compte des principaux changements survenus à la suite de l'introduction

de ces deux nouvelles séries de variables. Les changements sont mineurs à cause du manque de précision de nos connaissances sur l'organisation sociale et de l'hétérogénéité des variables démographiques.

c) Changements opérés au cours de la deuxième étape:

ZONE 1

On peut remarquer que la zone 1 est demeurée inchangée. La confrontation des données démographiques avec cette zone n'a pas permis d'y retrouver de sous-zone. Par ailleurs, l'organisation sociale dans l'ensemble s'affirme nettement de type agricole et fortement intégrée.

N.B.: Une remarque importante ici s'impose. Nous déclarons que cette zone a une organisation sociale de type agricole. Par ailleurs, c'est cette même zone qui groupe tous les plus grands centres urbains de la région. La raison de ce paradoxe est simple. Nous n'avons pas encore de données sur ces grands centres. Nous ne pouvions évidemment pas en tenir compte dans ce travail. De plus, il me semble devoir faire remarquer, au passage, que ce travail se fonde avant tout sur les caractéristiques agricoles de la région. Qu'on se souvienne des cinq variables fondamentales.

ZONE 11

Elle aussi demeure à peu près inchangée. Sauf que nous lui avons ajouté deux municipalités du long de la côte ce qui la fait s'étendre jusqu'à Grosse-Roche. Les comportements démographiques montrent assez d'hétérogénéité dans l'ensemble. Cependant, ils laissent entrevoir une certaine différenciation d'avec ceux de la zone 1, ce qui vient renforcer l'idée d'une distinction entre les deux zones.

L'organisation sociale est cette fois encore surtout de type agricole et bien intégrée.

ZONE 111

Nous avons fait subir deux changements importants à cette zone. Nous lui avons rattaché une partie de la zone V de la carte 1 dans Témiscouata-ouest. Nous lui avons retranché par ailleurs les deux municipalités de Cabano et Notre-Dame-du-Lac. Ces transformations seront expliquées avec celles de la zone 1V.

Le deuxième changement effectué a consisté à rattacher à cette zone la partie ouest du comté de Bonaventure. Déjà l'indication nous en avait été donnée par notre carte sur l'occupation des ruraux et aussi par l'histoire du peuplement. Comme de plus,

ZONE V

le comportement démographique de cette section de Bonaventure est toujours assez semblable à celui de la zone III et que par ailleurs, il se distingue presque toujours de celui de la partie plus à l'est de Bonaventure, nous avons alors décidé de rattacher cette section à la zone III. Les caractéristiques de l'organisation sociale (absence de coopératives agricoles sur le territoire, quasi inexistence d'associations économiques, grande importance de l'UCC) nous ont à leur tour inclinés dans le même sens.

ZONE IV

A l'ancienne zone IV qui rassemblait les municipalités du fond de la Vallée de la Matapédia, nous avons joint les municipalités du fond de la Vallée de Témiscouata.

ZONE VI

Les variables démographiques d'une part nous fournissent l'indication d'une étroite ressemblance de comportement entre les deux Vallées. Si d'autre part, l'on considère les associations sociales, l'organisation coopérative, les associations économiques, l'on voit se dégager la ressemblance entre les deux fonds de Vallée. L'on est ensuite confirmé dans cette idée, si l'on considère les cartes d'équipement commercial et bancaire.

ZONE V

Cette zone est presque identique à la zone VI de la carte 1. Elle est simplement plus vaste. Elle comprend cette fois-ci non seulement la majorité des colonies de la rive-nord de la région, mais elle englobe également les colonies du nord des municipalités de Bonaventure.

La démographie ne dégage aucune caractéristique particulière à cette zone.

Par ailleurs, l'assistance sociale forte et la faiblesse des associations qu'on y retrouve confirment notre intention de réunir ces municipalités dans une zone particulière.

ZONE VI

Pour ce qui est des zones VI et VII, on remarque qu'elles couvrent le territoire de la zone VII de la carte 1. De fait, c'est principalement l'organisation sociale de la partie est de cette première zone qui nous a conduit à diviser ce territoire en deux parties.

Dans ce contexte, la zone VI apparaît comme une zone intermédiaire entre les zones II et VII. Dans l'ensemble, cette zone est difficilement caractérisable. S'il n'y avait de la présence de Cap-Chat

et de Ste-Anne-des-Monts, nous aurions rattaché cette zone à la zone V.

ZONE VII

Cette zone pour sa part, offre des caractéristiques plus nettement affirmées.

Du point de vue démographique, cette zone forme le plus souvent un bloc dont le comportement est presque homogène.

Du point de vue organisation, on y retrouve presque uniquement des syndicats forestiers et des syndicats de pêcheurs. C'est cependant les syndicats forestiers qui sont nettement les plus actifs.

ZONE VIII

On a déjà remarqué, sans doute, que la zone VIII (carte 1) est ici décomposée en trois ensembles. Pour bien faire comprendre sur quoi s'appuie ce découpage, il nous faudra considérer les trois zones à la fois.

Nous avons affaire à un ensemble où la pêche est une activité de première importance. Cependant, on peut entrevoir des différences marquées. Au nord, la pêche est une activité prédominante. L'équipement de pêche y est le plus considérable.

Au sud, l'activité de la pêche est également considérable et les syndicats de pêcheurs couvrent toute cette zone. La pêche n'est cependant pas l'activité prédominante dans cette partie de Gaspé-Sud. C'est la coupe de bois qui prédomine.

Nous avons cependant opté pour faire un même tout de la partie nord et de la partie sud de cet ensemble. Par ailleurs, nous avons fait de la partie "centre" une zone indépendante. C'est finalement les données démographiques qui nous ont guidés dans ce choix.

Le centre (zone IX) groupe une population en majorité d'origine britannique et protestante. De plus, son comportement démographique dégage un ensemble distinct de celui des deux zones voisines. Comme par ailleurs, la pêche y est nettement moins bien organisée que chez ses deux zones voisines, nous avons cédé aux indications de l'assistance chômage, et nous en avons fait une zone indépendante.

Une dernière remarque sur la zone VIII. Nous avons opté pour réunir en une même zone les deux ensembles de municipalités du nord et du sud de Gaspé-Sud. Nos cinq premières variables et les données démographiques nous ont amené à le faire. Il y a cependant une différence importante entre l'occupation prédominante des

ruraux de chacun de ces deux ensembles. Au nord, on est d'abord pêcheur. Au sud, on est également pêcheur, mais l'on est davantage travailleur forestier, au moins dans l'arrière pays et dans quelques municipalités le long de la côte. Cette caractéristique est importante et pourrait dans nos démarches ultérieures influencer notre regroupement.

ZONE X

Nous n'avons que peu de changements à signaler par rapport à cette zone. Les variables démographiques pour leur part manifestent une telle hétérogénéité qu'il est impossible d'en tirer l'indication de sous-zone.

L'organisation sociale pour sa part, est fort peu de type agricole. Au contraire, on y retrouve une organisation qui semble originer d'une mentalité urbaine. En effet, le type d'organisation qu'on y trouve, est très comparable à celui des villes et villages comme Cabano, Amqui, Notre-Dame-du-Lac. Par exemple, les Chambres de Commerce nous sont présentées comme le mouvement le plus actif de la zone.

Pour terminer, il est bon de remarquer que quelques indications nous permettront peut-être de subdiviser cette zone. Ce sont les différences dans l'occupation des ruraux et dans l'équipement bancaire.

C) Les zones homogènes: troisième étape

La troisième étape dans la délimitation des zones homogènes de la région-pilote s'appuie sur des critères socio-économiques beaucoup plus complets et beaucoup plus précis. Nous avons voulu que ce nouveau zonage rende compte, avant tout, du bien-être de la population concernée.

a) Critères utilisés

- 1) Salaire des chefs de famille et revenu des familles salariées; (15)
- 2) Rendement de l'agriculture;
- 3) Index de niveau de vie établi à partir des possessions suivantes: automobile, réfrigérateur, toilette, bain, eau courante, eau chaude, condition du logement; (15)
- 4) Assistance chômage;
- 5) Occupation des leaders municipaux et scolaires par rapport à la structure occupationnelle de la localité (fonctionnalité du leadership).

(15) Source: Recensement du Canada, 1961; compilations spéciales par municipalité.

Celle-ci, n'ayant aucune référence territoriale, n'a pas servi comme telle à la délimitation des frontières des zones. Ce facteur a été utilisé comme caractéristique supplémentaire sans influencer la forme de chacune des zones.

Pour chacun des item ci-haut mentionnés, nous avons classé les municipalités du territoire en trois groupes ou terciles. Ces derniers ont été déterminés après analyse des distributions de chacun des facteurs. Nous avons pris soin de placer, autant que possible, un nombre égal de municipalités dans chacune des terciles. Nous avons autant de classifications en terciles qu'il y a d'indices utilisés, cependant les quelques neuf indices de niveau de vie ont été ramenés à un seul index, ce qui réduisit à quatre le nombre de variables (puisque la fonctionnalité du leadership n'a pas servi au découpage des zones).

Dès lors, il se posait une difficulté de pondération des indices. Il ne fallait pas attacher trop d'importance à l'index de niveau de vie, car il se trouve que des personnes possèdent certains biens matériels sans jouir d'une aisance très grande. Certaines gens, par exemple, se privent du strict nécessaire pour s'acheter une télévision. Par contre, l'assistance chômage n'est pas de soi un indice sûr, il ne peut

il ne peut être employé que comme mesure indirecte et complémentaire. Nous avons donc conscience que le niveau des revenus était plus important et plus décisif.

D'ailleurs, la mécanographie a clairement montré que le salaire du chef de famille s'avérait le facteur le plus important avec lequel, de fait, le niveau de vie est en corrélation linéaire quasi parfaite. Ce premier facteur (le salaire) a donc été choisi comme variable indépendante à laquelle on a joint d'abord l'état de l'agriculture, ensuite l'index de niveau de vie et finalement l'assistance chômage. On a donc procédé par tableaux allant de deux à quatre dimensions.

A la fin, nous nous trouvions avec dix catégories de municipalités, allant de la plus prospère à la plus pauvre. Il nous fallait dès lors placer ces municipalités sur carte géographique pour voir s'il y avait continuité spatiale entre les municipalités qui se trouvaient classées dans l'une ou l'autre des catégories de prospérité. De fait, la continuité spatiale existait, c'est-à-dire qu'on pouvait très bien découper des espaces suffisamment vastes à l'intérieur desquels on pouvait retrouver une homogénéité quasi parfaite par rapport aux indices de

bien-être utilisés. Dès lors, il ne nous restait plus qu'à dessiner les contours. Nous en sommes arrivés de cette façon à déterminer onze zones homogènes sur le territoire-pilote d'aménagement (la carte 3, annexe III nous montre le résultat obtenu. On trouve également les caractéristiques de chacune de ces zones à l'annexe III).

b) Comparaison avec les cartes précédentes

Chose surprenante, les zones socio-économiques déterminées dans la troisième étape ressemblent sensiblement aux zones découpées lors des deux premières étapes. Déjà, dans les premières étapes, nous avons saisi, assez intuitivement, les différences qui existent entre les parties du territoire et à les localiser approximativement. La troisième carte, par sa précision, nous a permis de corriger certaines frontières douteuses (c'est le cas par exemple des comtés de Bonaventure et de Gaspé Sud).

c) Limitations des zones homogènes socio-économiques.

Les zones homogènes découpées dans la troisième étape sont des zones socio-économiques précises, mais elles ne sont pas des zones sociologiques au sens strict du terme. Le seul facteur d'organisation sociale

employé dans ce dernier cas est la fonctionnalité du leadership local. Ce dernier facteur, comme on l'a dit plus haut, n'a cependant pas influencé le découpage comme tel.

Ainsi, à notre opinion, une étude sociologique plus en profondeur s'impose avant de prétendre en arriver à des zones homogènes définitives. C'est pourquoi nous entreprenons, à partir de maintenant, une étude de l'organisation sociale et de la mentalité de la population que nous allons greffer à ce découpage de zones homogènes socio-économiques.

Par rapport à l'application du plan et aux recommandations qui y seront contenues, ce découpage en zones est également essentiel. Car, si des pôles de croissance ou des centres de décision sont nécessaires pour arriver à un développement régional harmonieux, il est tout aussi nécessaire de saisir préalablement la disparité et l'irrégularité qui existent d'une zone à l'autre et d'un secteur à l'autre à l'intérieur d'une zone, afin que les politiques gouvernementales puissent être adaptées aux conditions sociales de chacun des secteurs en question.

III.- CONCLUSION: Utilité et nécessité d'un découpage en zones homogènes.

La croissance régionale s'est faite à un rythme différent selon les parties du territoire. La direction et le rythme du changement n'ont pas été les mêmes d'une zone à l'autre et d'un secteur d'activité à l'autre; d'où la nécessité d'un découpage du territoire en unités homogènes distinctes afin de rendre plus facile l'étude en profondeur des problèmes de développement inhérents à chaque ensemble territorial ou à chaque secteur particulier. On pourra ainsi mieux comprendre et analyser les problèmes de la région qu'ils soient d'ordre bio-physique, économique ou sociologique.

Par rapport à l'application du plan et aux recommandations qui y seront contenues, ce découpage en zones est également essentiel. Car, si des pôles de croissance ou des centres de décision sont nécessaires pour en arriver à un développement régional harmonieux, il est tout aussi nécessaire de saisir préalablement la disparité et l'hétérogénéité qui existent d'une zone à l'autre et d'un secteur à l'autre à l'intérieur d'une même zone, afin que les politiques poursuivies deviennent mieux adaptées aux conditions spéciales de chacun des segments du territoire.

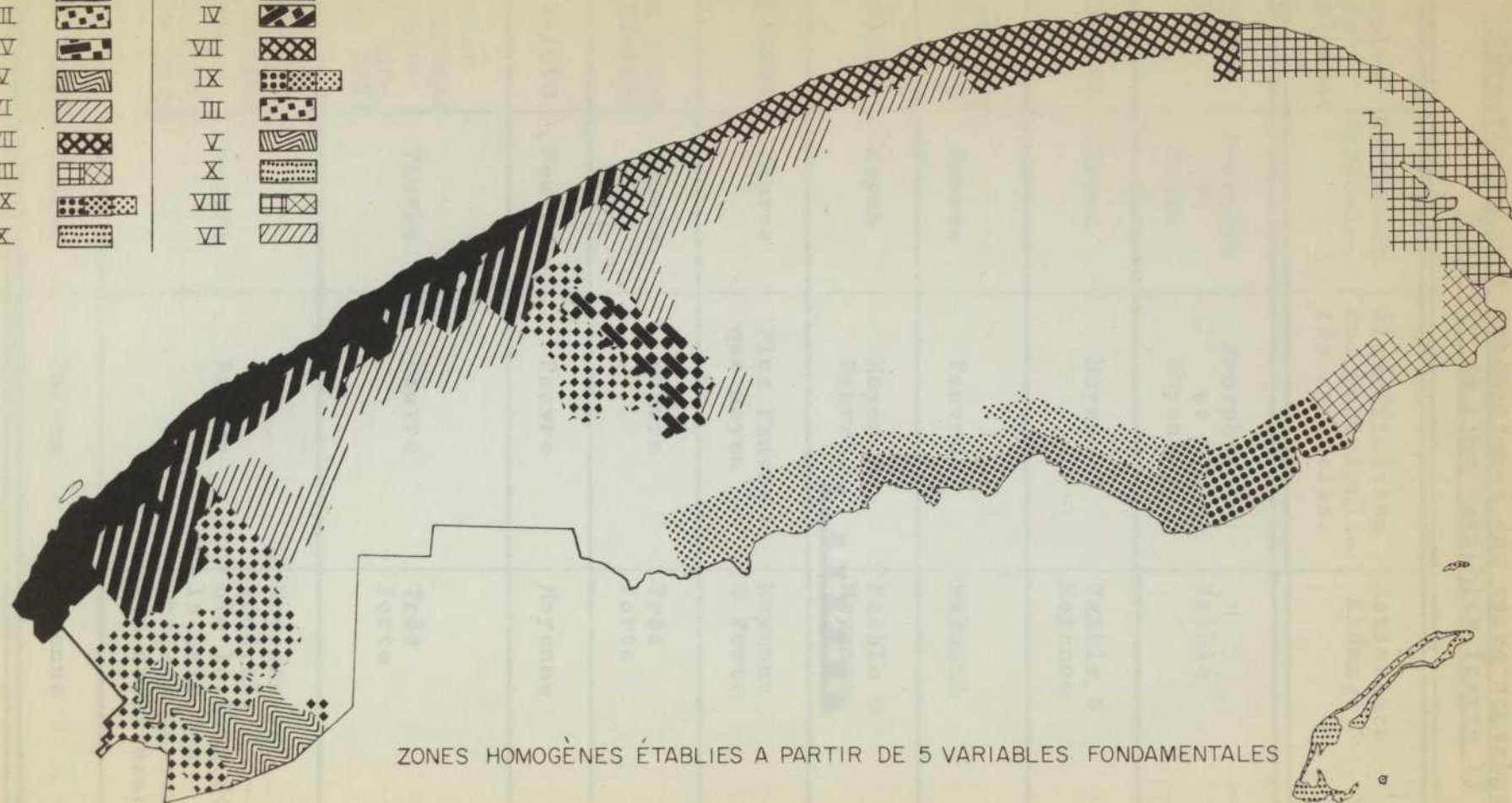
Ce découpage en zones homogènes socio-économiques ne constitue qu'une étape dans la définition d'unités d'aménagement nécessaires à la mise en application du plan. Ces zones homogènes socio-économiques devront être confrontées avec les zones homogènes bio-physiques et avec les zones polarisées. Ce travail essentiel pourra se faire dans les prochains mois. De sorte qu'à la présentation du plan, il sera possible de créer sur le territoire des unités d'aménagement qui serviront de cadres à de nouveaux équilibres à instituer entre les ressources, l'organisation socio-économique et la population.

A N N E X E S

LÉGENDE

Ordre géographique | Ordre de prospérité

I		I	
II		II	
III		IV	
IV		VII	
V		IX	
VI		III	
VII		V	
VIII		X	
IX		VIII	
X		VI	



ZONES HOMOGÈNES ÉTABLIES A PARTIR DE 5 VARIABLES FONDAMENTALES

ANNEXE I

Caractéristiques schématiques des zones homogènes établies
à partir de cinq variables (carte 1)

	Histoire du Peuplement	Rendement Agricole.	Classification des municipalités agricoles.	Assistance Chômage	Occupation pré- dominante
ZONE 1	18e siècle	Prosperé et Moyen	Prosperé et Moyen	Faible	Diversifié: travail forestier, menuisier journalier.
ZONE 2	1850-1875	Moyen	Moyen	Faible & Moyenne	Travail forestier
ZONE 3	En général 1900-1930	Pauvre	Pauvre	Moyenne	Travail forestier
ZONE 4	1870-1900	Moyen	Moyen & Pauvre.	Faible & Moyenne	Travail forestier
ZONE 5	1800-1900	Pauvre	Plus Pauvre que moyen	Moyenne & Forte	Travail forestier
ZONE 6	Très jeunes 1930-1950	Pauvre	Pauvre	Très Forte	Travail forestier
ZONE 7	1850-1890	Pauvre	Pauvre	Moyenne	Travail forestier
ZONE 8	Débute: 18e siècle se pour- suit jus- qu'en 1875	Pauvre	Pauvre	Très Forte	Pêcheurs au Nord. Travail forestier au sud
ZONE 9	Débute: 18e siècle se pour- suit jus- qu'en 1875	Pauvre	Pauvre	Moyenne en général. Fai- ble le long de la Baie des Chaleur au cen- tre de la zone	Travail fores- tier à l'ouest. Travailleurs fo- restiers et me- nuisiers, au centre et à l'est
ZONE 10	18e siècle	Pauvre	Pauvre	Moyenne	Pêcheurs

Tableau récapitulatif des données relatives à l'évolution de la structure économique de la région de la Vallée de la Rivière du Loup, 1950-1980.

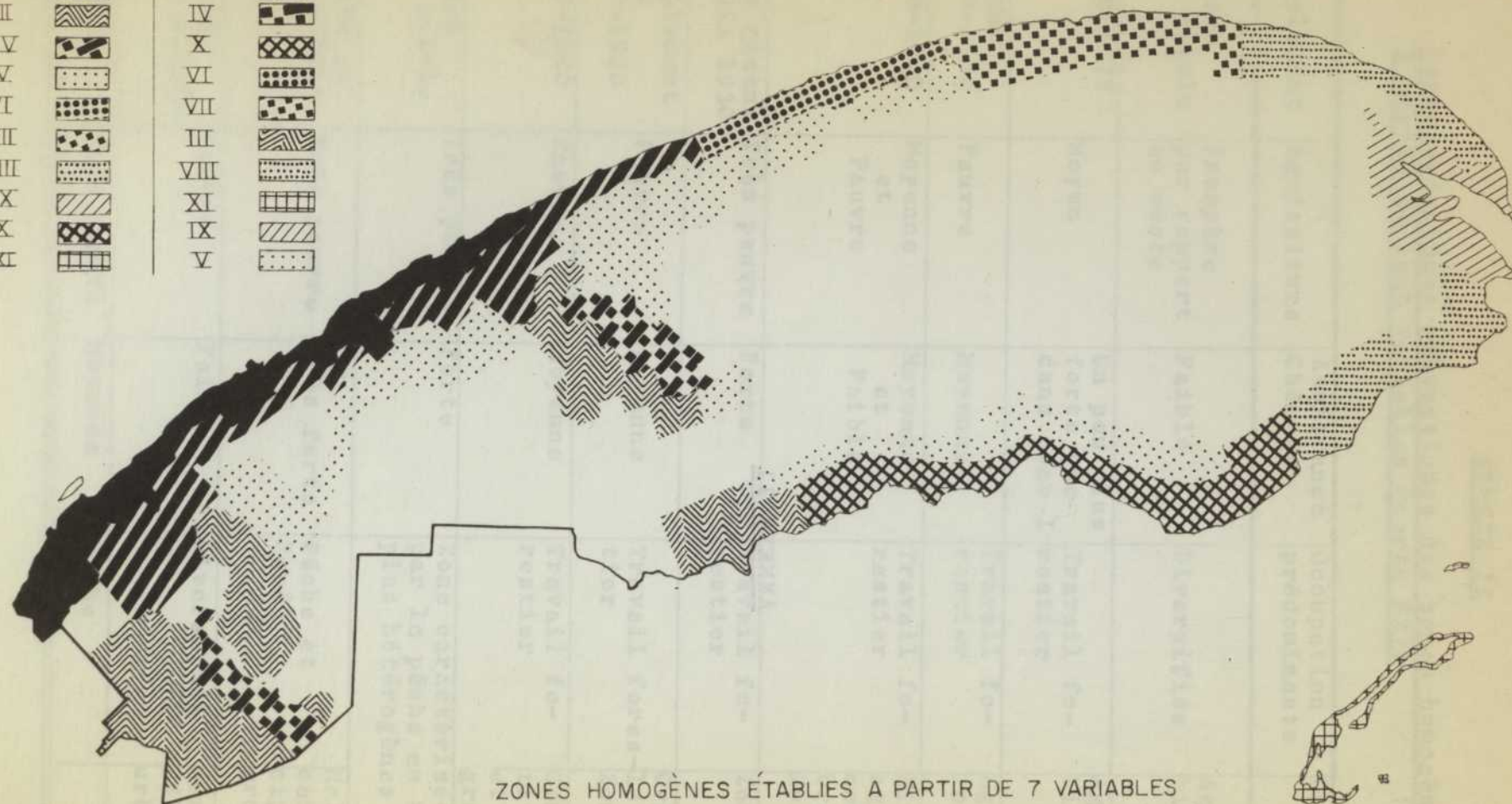
Année	Structure économique	Structure démographique	Structure sociale	Structure économique
1950-1959	Principalement agricole, avec un secteur industriel naissant.	Population en forte croissance.	Structure sociale traditionnelle.	Structure économique traditionnelle.
1960-1969	Principalement agricole, avec un secteur industriel en développement.	Population en forte croissance.	Structure sociale traditionnelle.	Structure économique traditionnelle.
1970-1979	Principalement agricole, avec un secteur industriel en développement.	Population en forte croissance.	Structure sociale traditionnelle.	Structure économique traditionnelle.
1980-1989	Principalement agricole, avec un secteur industriel en développement.	Population en forte croissance.	Structure sociale traditionnelle.	Structure économique traditionnelle.

ANNEXE 11

LÉGENDE

Ordre géographique Ordre de prospérité

I		I	
II		II	
III		IV	
IV		X	
V		VI	
VI		VII	
VII		III	
VIII		VIII	
IX		XI	
X		IX	
XI		V	



ZONES HOMOGÈNES ÉTABLIES A PARTIR DE 7 VARIABLES

Caractéristiques schématiques des zones homogènes établies à partir de sept variables (carte #2).

	Peuplement	Agriculture	Assistance Chômage	Occupation prédominante	Organisation sociale
ZONE 1	Ancien 18e siècle	Prospère par rapport au reste	Faible	Diversifiée	Agricole et très bien intégrée
ZONE 2	1850-1875	Moyen	Un peu plus forte que dans zone I	Travail fo- restier	Agricole et assez bien intégrée
ZONE 3	Récent 1900-1930	Pauvre	Moyenne	Travail fo- restier	Agricole et mal intégrée
ZONE 4	1850-1900	Moyenne et Pauvre	Moyenne et Faible	Travail fo- restier	Diversifiée (Coop. agricoles et de consommation, Cham- bre de Commerce, etc.) Zone plus urbanisée.
ZONE 5	Très récent Depuis 1930	Très pauvre	Forte	Travail fo- restier	Zone désorganisée
ZONE 6	Peuplement lent 1800-1900	Pauvre	Moyenne	Travail fores- tier	Organisation socia- le mal intégrée. Zone intermédiaire.
ZONE 7	1850-1890	Pauvre	Moyenne	Travail fo- restier	Centrée sur les ac- tivités forestières et assez bien inté- grée.
ZONE 8	Ancien 18e siècle	Très pauvre	Forte	Zone caractérisée principalement par la pêche au Nord. Milieux plus hétérogènes au Sud.	
ZONE 9	Début au 18e siècle	Très pauvre	Très forte	Pêche et Forêt	Mal définie. Zone caractérisée prin- cipalement par son groupe ethnique
ZONE 10	Ancien 18e siècle	Pauvre	Faible	Diversifiée	Assez bien entégrée. Sélective et plus urbaine.
ZONE 11	Ancien	Très pauvre	Moyenne	Pêche	-----

ANNEXE III

Caractéristiques des zones d'habitat

	Relief	Activité	Population	Activité	Activité
Zone 1	Montagne	Forêt	Forêt	Forêt	Forêt
Zone 2	Montagne	Forêt	Forêt	Forêt	Forêt
Zone 3	Montagne	Forêt	Forêt	Forêt	Forêt
Zone 4	Montagne	Forêt	Forêt	Forêt	Forêt
Zone 5	Montagne	Forêt	Forêt	Forêt	Forêt
Zone 6	Montagne	Forêt	Forêt	Forêt	Forêt
Zone 7	Montagne	Forêt	Forêt	Forêt	Forêt
Zone 8	Montagne	Forêt	Forêt	Forêt	Forêt
Zone 9	Montagne	Forêt	Forêt	Forêt	Forêt
Zone 10	Montagne	Forêt	Forêt	Forêt	Forêt
Zone 11	Montagne	Forêt	Forêt	Forêt	Forêt

ANNEXE 111

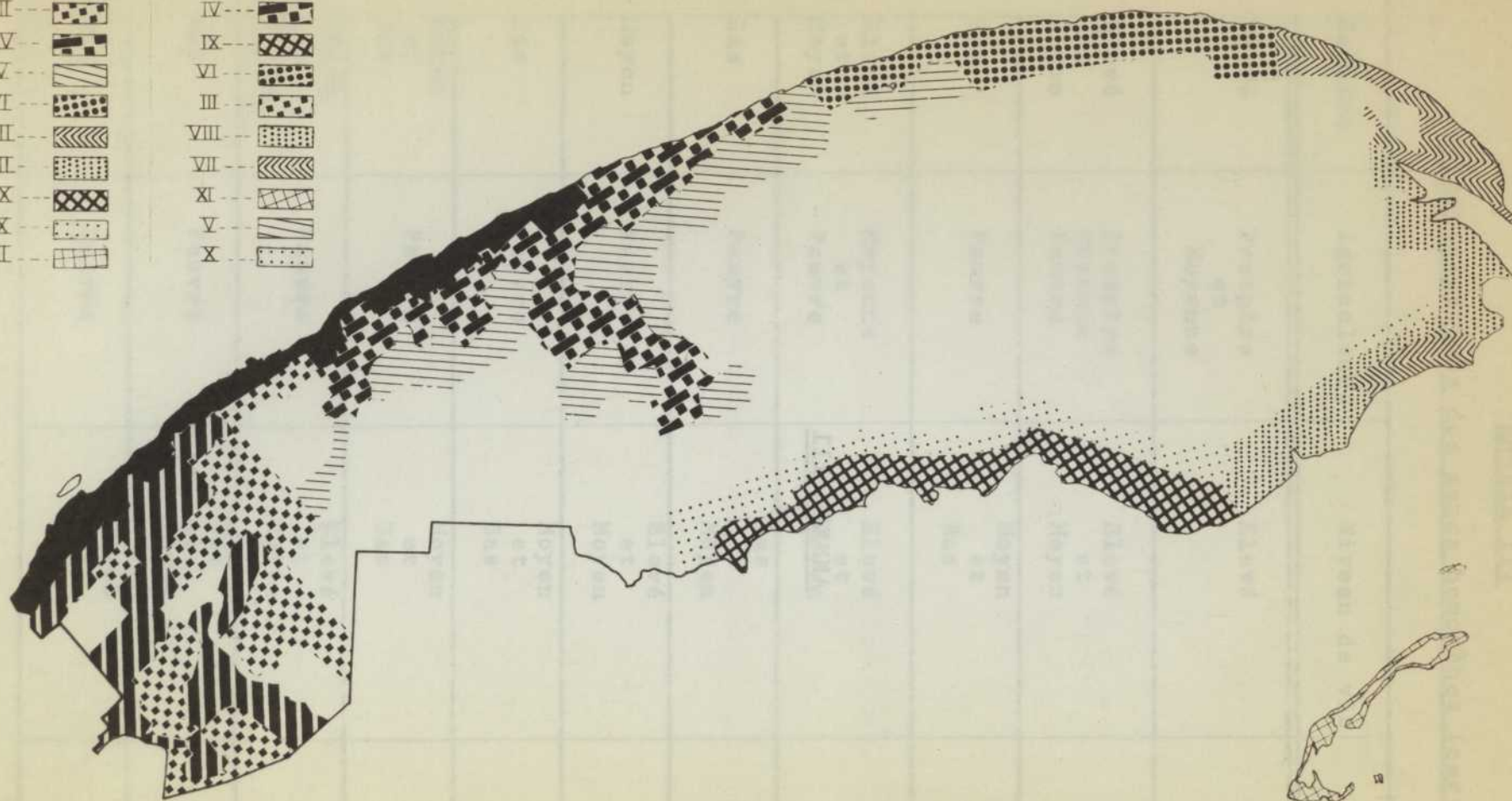
UNIVERSITE

UNIVERSITE

LÉGENDE

Ordre géographique Ordre de prospérité

I ---	■	I ---	■
II ---	▨	II ---	▨
III ---	▩	IV ---	▩
IV ---	▧	IX ---	▧
V ---	▦	VI ---	▦
VI ---	▥	III ---	▥
VII ---	▤	VIII ---	▤
VIII ---	▣	VII ---	▣
IX ---	▢	XI ---	▢
X ---	□	V ---	□
XI ---	■	X ---	■



ZONES HOMOGÈNES 3e ÉTAPE

ANNEXE IIICaractéristiques des zones homogènes (carte 3)

	Salaire	Agriculture	Niveau de vie	Assistance Chômage
ZONE 1	Elevé	Prospère et Moyenne	Elevé	Faible
ZONE 2	Elevé et Moyen	Prospère Moyenne Pauvre	Elevé et Moyen	Faible et Moyenne
ZONE 3	Bas	Pauvre	Moyen et Bas	Moyenne et Forte
ZONE 4	Elevé et Moyen	Moyenne et Pauvre	Elevé et Moyen	Faible et Moyenne
ZONE 5	Bas	Pauvre	Bas et Moyen	Moyenne et Forte
ZONE 6	Moyen	Pauvre	Elevé et Moyen	Moyenne
ZONE 7	Bas	Pauvre	Moyen et Bas	Forte
ZONE 8	Moyen et Bas	Pauvre	Moyen et Bas	Moyenne et Forte
ZONE 9	Elevé et Moyen	Pauvre	Elevé et Moyen	Faible et Moyenne
ZONE 10	Bas	Pauvre	Bas et Moyen	Forte
ZONE 11	Bas	Pauvre	Moyen et Bas	Moyenne

ZONE :

Rivière-du-Loup - Rimouski.

No. *		Subdivision **
1	Notre-Dame du Fortage	7003
2	St-Ferrice de Rivière-du-Loup	7018
3	Rivière-du-Loup	---
4	St-Georges de Cacouna (rural)	7013
5	St-Georges de Cacouna (village)	---
6	St-Léonard	7006
7	St-Jean Baptiste de l'Isle-Verte	7015
10	St-Jean-Baptiste (village)	---
12	N.-B. des Neiges de Trois-Pistoles	7002
13	Trois-Pistoles (ville)	---
43	St-François	5827
49	St-Fabien	5812
50	St-Fabien de Sic (paroisse)	5810
51	St-Fabien (village)	---
53	St-J. de St-Jean-Coeur	5805
54	St-J. de Rimouski	5819
55	St-Germain de Rimouski	5814
56	Rimouski	---
57	Rimouski	---
61	St-Jean de la Rivière-du-Loup	5809
64	St-Jean	---
65	St-Luce	5820
70	St-Flavie	5813
71	Mont-Jo	---
72	St-Jean de la Rivière-du-Loup	5818
73	St-Joseph de Lévesque	5819
101	Price	---
102	Grand Méta	4003
103	Métabie sur Mer	---
104	St-Octave de Métabie	4014
105	Les Boules	4005
106	Saint des Sables	4001
107	St-Elie (village)	---
108	St-Elie de Natane	4017

LISTE DES MUNICIPALITES CONTENUESDANS CHACUNE DES ZONESDysfonctionnel en faveur de l'agriculture.

2, 3, 51, 54, 59, 64, 101.

Dysfonctionnel en faveur du non agricole.

10, 30, 61

ZONE I

Rivière-du-Loup - Rimouski.

No. *		Subdivision **
1	Notre-Dame du Portage	7003
2	St-Patrice de Rivière-du-Loup	7018
3	Rivière-du-Loup	--
4	St-Georges de Cacouna (rural)	7013
5	St-Georges de Cacouna (village)	--
6	St-Arsène	7006
9	St-Jean Baptiste de l'Isle-Verte	7015
10	L'Isle-Verte (village)	--
12	N.-D. des Neiges de Trois-Pistoles	7001
13	Trois-Pistoles (ville)	--
43	St-Simon	5827
49	St-Fabien	5812
50	Ste-Cécile du Bic (paroisse)	5810
51	Bic (village)	--
53	N.-D. du Sacré-Coeur (village)	5805
54	Ste-Odile de Rimouski	5816
58	St-Germain de Rimouski	5826
59	Rimouski	--
60	Rimouski-Est	--
61	Ste-Anne de la Pointe-au-Père	5808
64	Luceville	--
65	Ste-Luce (village)	5820
70	Ste-Flavie (village)	5813
71	Mont-Joli	--
72	St-Jean Baptiste	5818
73	St-Joseph de Lepage	5819
101	Price	--
102	Grand Métis	4003
103	Métis sur Mer	--
104	St-Octave de Métis	4014
105	Les Boules	4005
106	Baie des Sables	4001
107	St-Ulric (village)	--
108	St-Ulric de Matane	4017

Dysfonctionnel en faveur de l'agriculture.

2, 5, 51, 54, 59, 64, 105.

Dysfonctionnel en faveur du non agricole.

10, 50, 61

* Code employé par le BAEQ

** Subdivisions de recensement.

ZONE II

Témiscouata (1)

<u>No. *</u>		<u>Subdivision **</u>
11	St-Eloi	7009
14	Ste-Françoise	7011
15	St-Jean de Dieu	7016
16	St-Clément	7007
17	St-Paul de la Croix	7019
18	St-Epiphane	7010
20	St-Modeste	7017
21	St-Antonin	7005
22	St-Hubert	7014
25	St-Honoré	6908
33	St-David d'Escourt	6904
34	St-Pierre d'Escourt	6914
36	St-Joseph de la Rivière Bleue (village)	6909
42	St-Marc du Lac Long	6911
44	St-Mathieu de Rioux	5822
27	St-Mathias de Cabano	6912
28	St-Michel de Squatec	6913
31	Cabano (ville)	--
37	St-Eusèbe	6907
38	Notre-Dame du Lac (paroisse)	6902
39	Notre-Dame du Lac (village)	--
40	Ste-Rose du Dégelé	6915

Dysfonctionnel agricole.24.1. Dysfonctionnel agricole: 23, 47, 49.2

21, 22, 25, 34, 42

Dysfonctionnel non agricole.Dysfonctionnel non agricole:

33

* Code employé par le BAEQ

** Subdivisions de recensement

ZONE III

Témiscouata (2)

<u>No. *</u>		<u>Subdivision **</u>
19	St-François Xavier de Viger	7011
23	St-Cyprien	7008
24	Raudot	7004
24.1	Ste-Rita	--
24.2	St-Pierre Lamy	--
26	St-Louis du Ha! Ha!	6910
29	Auclair	6901
30	St-Dominique du Lac	6905
32	St-Elzéar	6906
35	St-Joseph de la Rivière Bleue (paroisse)	6909
41	St-Benoît Abbé	6903
42.2	St-Jean de la Lande	--
42.3	St-Godard	--
45	St-Médard	5823
46	St-Guy	5817
47	Lac-des-Aigles	5803
48	Biencourt	5801
49.2	St-Eugène	--
52	St-Valérien	5828

Dysfonctionnel agricole.

24.1, 24.2, 32, 35, 41, 42.2, 42.3, 47, 49.2

Dysfonctionnel non agricole.

45

- * Code employé par le BAEQ
 ** Subdivisions de recensement

ZONE IVMatane (1)

<u>No. *</u>		<u>Subdivision **</u>
55	Ste-Blandine	5809
56	St-Narcisse de Rimouski	5825
57	Mont-Lebel	5804
62	St-Anaclet de Lessard	5806
66	St-Donat	5811
68	St-Gabriel	5815
74	Ste-Angèle de Mérici (paroisse)	5807
75	Ste-Angèle de Mérici (village)	--
76	St-Antoine de Padoue de Kempt	4102
77	Ste-Jeanne d'Arc	4111
79	St-Noel	--
80	St-Damase	4105
81	Ste-Marie de Sayabec (paroisse)	4114
82	Sayabec (village)	--
83	St-Cléophas	4104
85	Ste-Irène	4108
86	St-Pierre du Lac Long	4116
87	Val-Brillant	--
90	St-Benoit Labre (paroisse)	4103
91	Amqui (ville)	--
94	St-Edmond	4106
95	Lac au Saumon	--
97	St-Jacques le Majeur	4109
98	Causapscal (village)	--
99	Ste-Florence	4107
109	St-Léandre	4012
110	Matane (ville)	--
111	St-Jérôme de Matane	4011
112	St-Luc	4013
113	Petite Matane	4007
114	Ste-Félicité (village)	--
115	Ste-Félicité	4009
116	St-Adelme	4008
117	Grosses Roches	4004
120	Les Méchins	4006

Dysfonctionnel agricole.

75, 76, 79, 83, 87, 95, 99, 109, 111, 112, 113, 114, 116, 117

Dysfonctionnel non agricole.

68, 74, 81, 94, 97.

* Code employé par le BAEQ

** Subdivisions de recensement.

ZONE V

Matane (2)

<u>No. *</u>		<u>Subdivision **</u>
63	St-Marcellin	5821
67	Fleuriault	5802
69	St-François Xavier des Hauteurs	5814
75.1	Trinité-des-Monts	--
75.3	St-Charles Garnier	--
75.4	Esprit-Saint	--
78	St-Moise	4115
84	La Rédemption	4101
88	St-Jean Baptiste Vianney	4110
89	St-Tharcisius	4118
92	St-Léon le Grand	4112
93	St-Zénon du Lac Humqui	4119
95.2	St-Alexandre des Lacs	--
96	St-Raphael d'Alberville	4117
100	Ste-Marguerite	4113
100.2	Routhierville	--
118	St-Jean de Cherbourg	4010
119	St-Thomas de Cherbourg	4016
121	Capucins	4002
122	St-Paulin d'Alibaire	4015
122.2	Ste-Paule	--
122.3	St-Nil	--
122.4	St-René Goupil	--
133.2	St-Octave de l'Avenir	--
133.3	St-Bernard des Lacs	--
133.4	St-Enfant Jésus (Des Landes)	--

Dysfonctionnel agricole.

75.1, 75.3, 75.4, 84, 88, 95.2, 100, 100.2, 118, 119, 122

122.2, 122.3, 122.4.

Dysfonctionnel non agricole.

67.

* Code employé par le BAEQ

** Subdivisions de recensement.

ZONE VI

Gaspé-Nord

<u>No. *</u>		<u>Subdivision **</u>
123	Cap-Chat (village)	--
124	St-Norbert de Cap-Chat	2307
125	Ste-Anne des Monts	2303
126	St-Joachim de Tourelle	2304
127	Christie	2301
128	Marsoui	--
129	Duchesnay	2303
130	Mont St-Pierre	--
131	St-Maxime du Mont Louis	2306
132	Ste-Madeleine de la Rivière Madeleine	2305
134	Grande Vallée	2211

Fonctionnel

123, 125, 126, 128, 134.

ZONE VII

Pêcheurs

Gaspé-Sud (1)

<u>No. *</u>		<u>Subdivision **</u>
135	Petite Vallée	2218
136	Cloridorme	2206
137	St-Maurice	2223
138	Rivière au Renard	2220
139	L'Anse au Griffon	2213
140	St-Alban du Cap Des Rosiers	2221
141	Grande Grève	2208
142	Baie de Gaspé-Nord	2201
143	Sydenham South	2227
153	Cap d'Espoir	2205
154	Ste-Thérèse de Gaspé	2225
155	Grande Rivière (village)	--
156	Grande Rivière	2209
157	Petit Pabos	2219
158	St-François de Pabos	2222
159	Pabos	2215

Dysfonctionnel Non pêcheur et bûcheron

137, 138, 139, 140, 143, 153, 154, 156, 157, 158, 159.

Dysfonctionnel Pêcheur et bûcheron

ZONE VIII

Gaspé-Sud (2)

<u>No. *</u>		<u>Subdivision **</u>
144	Baie de Gaspé-Sud	2202
145	Gaspé	--
146	Maldimand Ouest	2212
147	York	2228
148	Douglastown	2207
149	St-Pierre de la Malbaie	2224
150	Barachois de Caplan	2203
151	Bridgeville	2204
152	Percé	2217
156.1	Grande Rivière Ouest	2210
159.2	St-Edmond	--
162	Pabos Mills	2216
163	New-Port	2214
164	Ste-Germaine de l'Anse aux Gascons	0926
165	Port Daniel Partie Est	0915
166	Port Daniel Partie Ouest	0916
167	Shigawake	0932
168	St-Codefroy	0927
169	Hope-Town	0907
167		0919
163.3		--
163.4		--
163.5		--
163.6		--
163.7		--
	<u>Dysfonctionnel</u> non pêcheur et bûcheron	--

144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 152, 156.1, 162, 163, 164,
167, 168, 169.

Dysfonctionnel agricole.

Disfonctionnel pêcheur et bûcheron

151, 159.2, 165, 166.

Dysfonctionnel non agricole.

156, 159, 163.3, 163.4, 163.5, 163.6, 163.7.

- * Code employé par le BAEQ
** Subdivisions de recensement.

Code employé par le BAEQ
Subdivisions de recensement.

ZONE IX

Bonaventure (1)

<u>No. *</u>		<u>Subdivision **</u>
170	Hope	0906
171	Paspebiac	0913
172	Paspebiac Ouest	0914
174	New-Carlisle	0910
175	Bonaventure	0901
176	St-Siméon	0931
178	St-Charles de Caplan	0922
179	New-Richmond	0911
180	Grande Cascapédia	0905
182	Maria	0909
183	Réserve indienne de Maria	--
184	Carleton	0902
185	Carleton sur Mer	0903
186	St-Omer	0930
187	Nouvelle	0912
188	Escuminac	0904
189	Mann	0908
191	Restigouche partie nd-est	0918
192	St-Laurent de Matapédia	0929
197	St-Alexis de Matapédia	0919
163.3	Val d'Espoir	--
163.4	Rameau	--
163.5	St-Gabriel de Gaspé	--
163.6	Pellegrin	--
163.7	St-Charles Garnier	--

Dysfonctionnel agricole.

174, 175, 178, 180, 183, 185, 197.

Dysfonctionnel non agricole.

186, 189, 163.3, 163.4, 163.5, 163.6, 163.7.

* Code employé par le BAEQ

** Subdivisions du recensement.

ZONE X

Bonaventure (2)

<u>No. *</u>		<u>Subdivision **</u>
173	St-Elzéar	921
177	St-Alphonse	920
181	St-Jules	928
186.2	St-Louis de Gonzagues	--
189.2	Pointe à la Garde	--
189.3	Pointe à la Croix	--
189.5	L'Alverne	--
190	St-Fidèle de Restigouche	924
190.2	St-Conrad	--
193	Restigouche	917
194	Réserve indienne	--
195	St-François d'Assise	925
196	St-Benoît	921
197.2	L'Ascension	--
197.3	St-Jogues	--
197.4	St-Jean de Bréboeuf	--
197.5	St-Edgar	--

Dysfonctionnel agricole.

181, 186.2, 189.2, 189.3, 189.5, 190, 190.2, 193, 194,
195, 197.2, 197.3, 197.4, 197.5.

Dysfonctionnel non agricole.

196

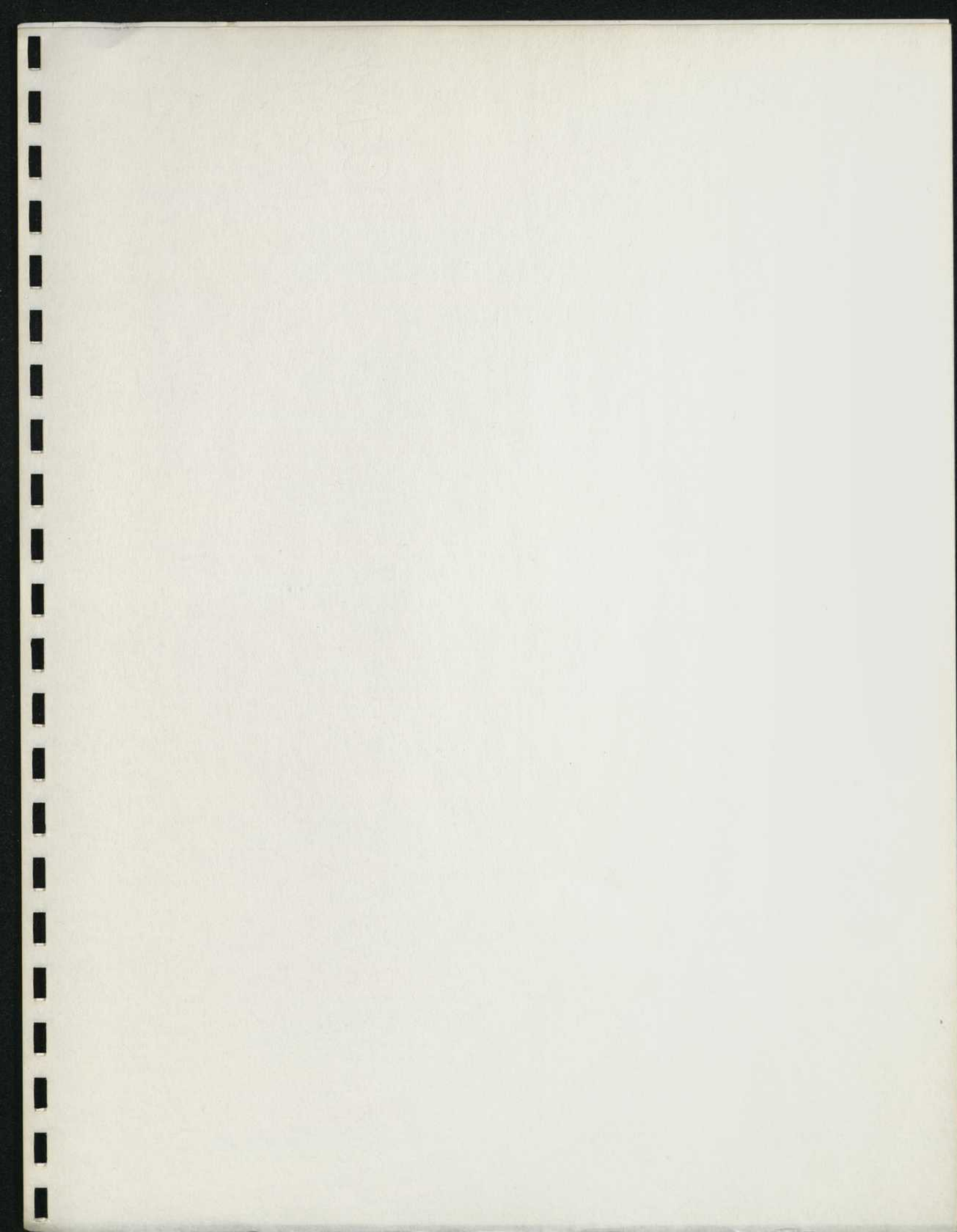
ZONE XI

Iles de la Madeleine

198	Grosse Ile	2404
199	Grande Entrée	2403
200	Havre aux Maisons	2406
201	Fatima	2402
202	Etang du Nord	2407
203	Bassin	2401
204	Havre Aubert Est	2405
205	Cap aux Meules	--

* Code employé par le BAEQ

** Subdivisions de recensement.



BNQ



000 261 433